

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-12-15

**Séance du** jeudi 8 décembre 2022

### **APPEL A PROJETS "OBJECTIF 2024 : FAIRE BOUGER LES ALSACIENS" ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA  
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO  
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS  
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL  
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG  
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA  
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL  
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN  
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE  
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE  
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY  
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE

OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY  
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER  
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT  
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER  
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH  
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER  
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

**EXCUSES :**

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles, VOGT Victor

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-8-2 du 20 juin 2022 relative à la Décision Modificative n°1 du Budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-6-12-16 du 20 juin 2022 relative au lancement de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! »,
- VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les demandes de subventions déposées,
- VU les avis favorables des commissions territoriales : Nord Alsace-Haguenu-Wissembourg, Ouest Alsace-Saverne-Molsheim et Centre Alsace et équité territoriale du 17 novembre 2022, Région de Colmar du 21 novembre 2022, Sud Alsace-Saint Louis-Sundgau-Thur Doller, Agglomération de Mulhouse et Eurométropole de Strasbourg du 28 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide la liste des projets retenus au titre de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! », figurant en annexe 3 à la présente délibération,

- Attribue, en conséquence, les subventions de fonctionnement telles que détaillées dans le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération, pour un montant global de 103 200 €,
- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 3 660 € au titre de l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat des associations bas-rhinoises et au titre des aides aux clubs sportifs haut-rhinois, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe 2 de la présente délibération,

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P208	O001	P208E01	T50	(1118) 65-65748-326	3 660 €
P208	O011	P208E06	T50	(2286) 65-65748-282	103 200 €
TOTAL					106 860 €

- Précise que ces subventions feront l'objet :
  - ✓ D'un versement unique pour l'aide en fonctionnement au titre de l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat des associations bas-rhinoises et au titre ds aides aux clubs sportifs haut-rhinois,
  - ✓ Du versement d'un acompte de 50% de la subvention sur demande motivée du porteur de projets et paiement de la subvention (globale ou solde) au plus tard au 2ème semestre 2023 sur présentation d'un bilan d'activité complet et du décompte financier de l'opération concernée au titre de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! ». L'annexe 3 à la présente délibération récapitule les projets en identifiant ceux faisant l'objet d'un acompte et ceux faisant l'objet d'un versement unique.

M. Serge OEHLER, de par son lien familial avec le Président du Comité de Basketball du Bas-Rhin et M. Danielle DILIGENT, en tant que membre au sein de la Régie des Ecrivains à Schiltigheim, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité